



Centre de loisirs 04 150 Banon



Projet Pédagogique

Sommaire

I) Le contexte de l'Accueil Collectif de Loisirs

- 1) L'implantation
- 2) Le public accueilli
- 3) Le personnel

II) Fonctionnement de l'accueil

- 1) Généralités
- 2) Organisation
- 3) Journée type

III) Les objectifs de l'accueil

- 1) Projet éducatif FRANCAS 04
- 2) Orientations socio-éducatives
- 3) Objectifs généraux et méthodes

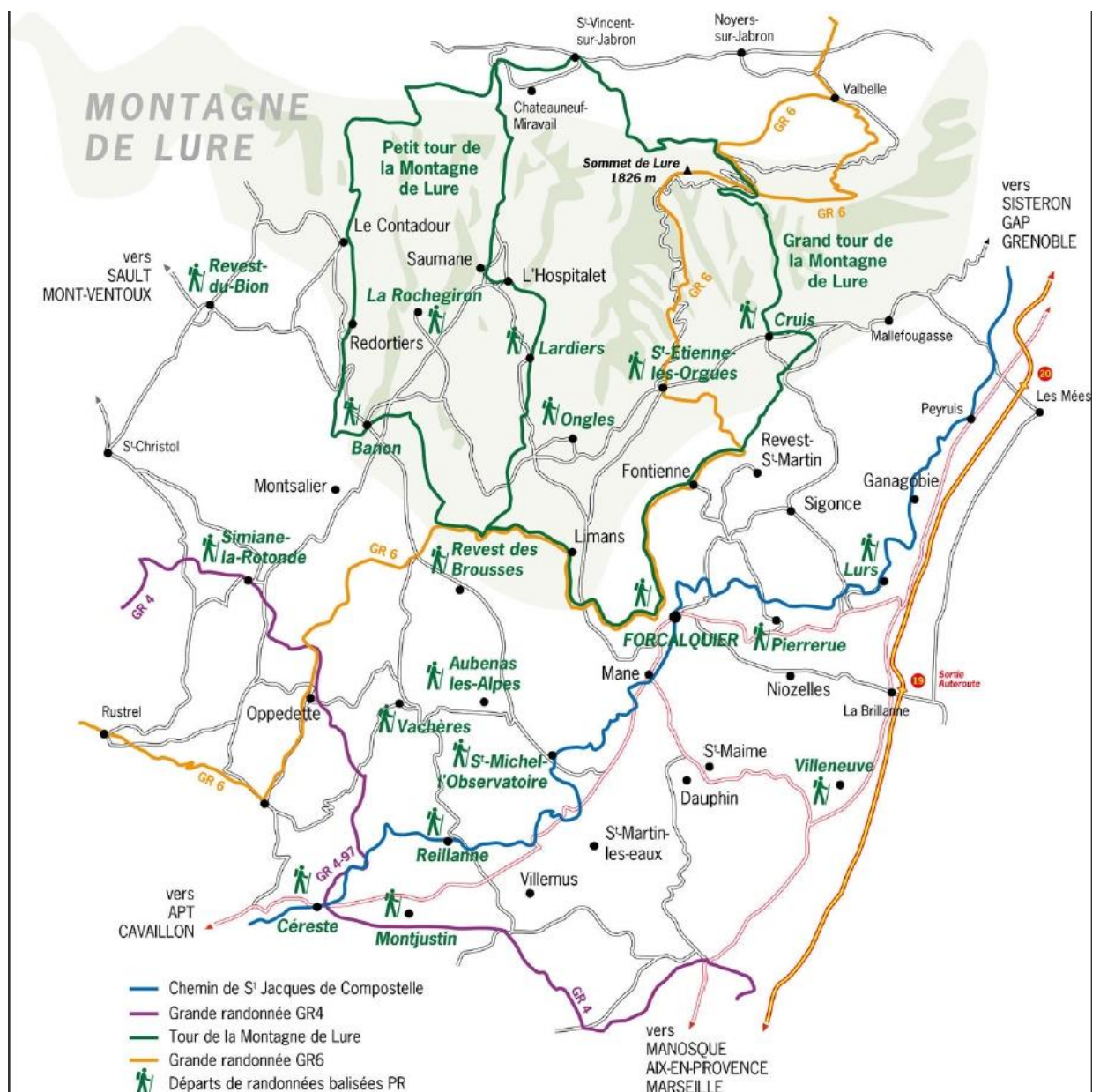
IV) L'évaluation

- 1) Ce que l'on vérifiera
- 2) La méthode

I) Le contexte de l'Accueil Collectif de Loisirs

1) L'implantation

Situé en milieu rural, **Banon** est sur le territoire de la Communauté de Communes de Haute Provence et Pays de Banon (CCHPB) regroupant 21 communes*, soit 9772 habitants (20hab/Km²). Situé à 35 km de Manosque et 50 km de Sisteron, la piscine la plus proche est à St Etienne les Orgues (22 km), et toutes autres activités nécessitent un transport en bus.



*

Reillanne	Mane	Saint-Michel-l'Observatoire
Banon	Saint-Maime	Dauphin
Simiane-la-Rotonde	Revest-du-Bion	Revest-des-Brousses

Vachères	Villemus	Montsalier
Saint-Martin-les-Eaux	Saumane	Aubenas-les-Alpes
La Rochegiron	L'Hospitalet	Sainte-Croix-à-Lauze
Redortiers	Oppedette	Montjustin

On y trouve de nombreux commerces et services nécessaires au quotidien (maison de retraite et de convalescence, pharmacie, collège, écoles, supérette (**U**tile) ...) le marché le mardi et samedi matin...

Les infrastructures disponibles sont : un stade, un terrain de tennis, une bibliothèque, un terrain de cross, des sentiers de randonnée, la forêt, une halte randonneurs couverte, un petit parc de jeu et un complexe culturel et sportif pouvant accueillir diverses activités.

Il y a 4 écoles dans un rayon d'une quinzaine de kilomètre autour de Banon : Revest du bion, Simiane, Revest des brousses et Vachères. Les enfants des autres communes bénéficient d'un ramassage scolaire pour se rendre à l'école de Banon, ainsi que les enfants de la commune de Lardiers. La communes d'Ongles fait partie de la communauté de St Etienne les Orgues mais adhère au CEJ de Banon.

2) Le public accueilli






Il s'agit d'un fonctionnement en continu à l'année avec ouverture en périscolaires, les mercredis, petites et grandes vacances pour les 4/12 ans.

Nous accueillons tous les enfants sans discrimination aucune, mais en priorité les enfants de la CCPB et du canton.

Les enfants sont répartis en 3 groupes en fonction de leur âge : les petits 4/5 ans ; les moyens 6/8 ans et les grands 9/12 ans.

Une attention particulière est apportée à l'accueil des 4/5 ans, avec des temps de repos nécessaires, un programme et des activités adaptés à leurs capacités et leurs rythmes. Un (ou une) animateur (trice) référent est désigné lors des vacances, et échange quotidiennement avec la famille.

Il est possible d'accueillir des enfants de 3 ans à conditions que :

-  il soit scolarisé
-  de préférence accompagné d'une fratrie
-  il ne fasse pas obligatoirement la sieste (le centre n'a pas de salle de sieste, un coin repos est aménagé mais ne suffit pas aux besoins de certains enfants)
-  qu'il reste des places disponibles
-  que la famille soit présente et compréhensive en cas d'inadaptation

Le centre de loisirs a une capacité d'accueil global de 32 enfants sur le centre + un groupe en séjour. Cette capacité est déterminée par la surface du local, le nombre d'animateurs embauchés, et validée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

- 8 places enfants de 4/5ans, pouvant être augmenté à 16 si nous fonctionnons dans les locaux de l'école de Banon et après accord de la DDCSPP et la PMI.

➤ 24 places enfants de 6/12 ans

3) Le personnel

La composition se fait en fonction des diplômes et de la réglementation DDCSPP concernant l'encadrement.

Une directrice diplômée BAFA et BEATEP Enfance/Jeunesse, dont le rôle est :

- ✗ Le recrutement et la gestion de l'équipe
- ✗ La gestion administrative et financière de la structure
- ✗ La relation avec les familles et les différents partenaires institutionnels
- ✗ La formation des animateurs stagiaires (BAFA, BPjeps ...)
- ✗ Garantir la sécurité

Une équipe d'animation composée de 2 à 4 animateurs selon les périodes, dont les fonctions sont :

- ✗ Etablir et mettre place un projet d'activité
- ✗ Accueillir les enfants et leur famille
- ✗ Préparer les activités et les jeux, les animer et les ranger
- ✗ Animer les différents temps de la journée
- ✗ Respecter le projet pédagogique et la réglementation en vigueur
- ✗ Garantir la sécurité des enfants, le respect des lieux, du matériel et des règles de vie établies avec les enfants
- ✗ Participer aux réunions de préparation, de régulation et d'évaluation

Les 5 fonctions de l'animateur, évaluées au cours des stages BAFA sont :

- ✗ Construire une relation de qualité avec l'équipe éducative et les mineurs, et prévenir toute forme de discrimination
- ✗ Assurer la sécurité physique et morale des mineurs, sensibiliser aux conduites addictives ...
- ✗ Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre du projet pédagogique dans le respect du cadre réglementaire
- ✗ Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- ✗ Accompagner les mineurs dans la réalisation de leur projet

Cf en annexes :

Rythmes et besoins à chaque âge

Les essentiels pour assurer la sécurité

Les essentiels pour encadrer les activités

II) Fonctionnement de l'accueil

1) Généralités

✓ **Accueil ouvert toutes les vacances scolaires de la zone B, sauf Noël**
L'été la structure est ouverte 5 semaines (4 en Juillet et 1 en Août)

✓ **Accueil du lundi au vendredi pour les 4/12 ans**

Accueil échelonné de 7H45 à 9H15
Départ échelonné de 17H00 à 18H00
Réunion d'équipe jusqu'à 18H30

Le centre de loisirs accueille en priorité les enfants de 4 ans révolus, dont l'un des parents au moins a sa résidence principale ou une attache fiscale au sein de la communauté des communes du pays de Banon et Ongles. Pour les habitants extérieurs il est possible d'accueillir leur enfant, dans la limite des places disponibles et au tarif spécifique.

L'inscription en période de vacances scolaires s'effectue le mois précédent la dite période. Elle se fait auprès de la directrice (Mlle Fenard Virginie) au centre de loisirs, le mercredi de 17h à 18h ou aux dates fixées sur les affiches et tracts distribués. L'inscription est prise en compte uniquement quand le dossier administratif est complet, transmis et vérifié au préalable à la fréquentation.

Il est demandé aux familles d'inscrire leur(s) enfant(s) au plus tard 5 jours avant le début de chaque période de vacances. L'inscription à la semaine est obligatoire.

Pour des raisons d'organisation du personnel d'encadrement, du strict respect de la législation, de la commande préalable des repas et de la programmation des activités et sorties, les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant. Toutefois, afin de répondre à des situations d'urgence, un enfant pourra être accueilli au centre de loisirs sous réserve de place disponible et du respect du taux d'encadrement, toute situation sera sincèrement étudiée dans un esprit de sécurité de l'enfant et de service public.

2) Organisation

Moyens :

- ✓ **Locaux :** Situé à l'entrée du lotissement « La cabre d'or », à proximité du gymnase, non loin de l'école et du centre du village, il est proche de toutes les commodités (stade, aire de jeux, forêt, commerces ...).
Le centre de loisirs a une superficie d'environ 90 M² comprenant une salle pour les petits, une salle pour les grands, une cuisine, 3 WC, et des placards. Bénéficiant d'un espace extérieur clos, d'un espace de jardinage et d'un accès au gymnase.
- ✓ **Matériels :** Les animateurs ont à leur disposition le matériel nécessaire aux activités manuelles (achat et récup'), aux activités sportives (Francas et gymnase), aux jeux de société et autres équipements (musique, jardinage, vidéo, livres, internet ...)
Un babyfoot fait le bonheur des enfants, un minibus et ses rehausseurs permet des sorties en petit groupe, et tout le nécessaire de cuisine pour les ateliers gourmands.
- ✓ **Financier :** Le budget prévisionnel et les tarifs de l'année sont établis par les Francas du 04 et approuvés par la CCHPB. Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire et en accord avec l'Association « Les Francas 04 », toute modification est affichée au centre de loisirs.
Une cotisation familiale annuelle est due à chaque rentrée scolaire.

Organisateur :

Communauté de Communes Hautes Provence et Pays de Banon :

- Convention avec l'Association Départementale des Francas
- convention CAF (Contrat Enfance Jeunesse)

Employeur :

Depuis le 1^{er}/01/2014 l'organisateur/employeur est l'Association des Francas 04 domiciliée ZA St Joseph, 202 avenue Blaise Pascal, 04 100 Manosque

L'association des FRANCAS des A.H.P dans le cadre de son contrat général d'assurance couvre les risques liés à l'organisation du service (MAE Association Plus)

3) Journée Type

7h45-9h15 : accueil échelonné des familles, durant ce temps les enfants ont la possibilité de jouer, de lire, de dessiner librement, les animateurs sont là pour guider, orienter et jouer avec les enfants.

9h15-9h30 : temps d'échange et de présentation des activités entre les animateurs et les enfants, répartition des groupes dans chaque espace

9h30-11h30 : temps d'activité, à l'opposé d'une conception occupationnelle, l'équipe pédagogique met en place des activités répondant à leur centre d'intérêts et à leurs besoins. La diversité et la continuité des activités fond de ce temps, un temps d'enrichissement, de découverte et de pratiques diverses (manuelles, sportives, scientifiques).

11h30-12h : rangement de l'activité du matin, temps libre et préparation de la table.

12h-13h15 : temps du repas, le repas est pris soit dans la salle d'activité des grands soit lorsque le temps le permet dans la cour. En cas d'effectif important (+ de 20) le repas est pris au sein de la cantine de l'école de Banon.

13h15-14h 30: temps libre mais calme pour bien digérer, ce temps est semi dirigé par les animateurs qui veillent à proposer des activités tels que les perles, le dessin, des jeux de société ...mais les enfants ont aussi la possibilité de lire ou de jouer entre eux doucement !

Les petits seront dirigés vers leur salle et l'animateur leur racontera une histoire ou leur fera écouter de la musique douce. Ensuite ils pourront pratiquer une activité calme.

14h30-16h 30: temps d'activités

16h30-17h : rangement de l'activité de l'après-midi et gouter

17h-18h : accueil des parents et départ échelonné des enfants, activités libres durant lequel les animateurs sont force de propositions, tout comme le matin.

18h : bilan avec l'équipe

Les temps d'accueils du matin et du soir sont des moments privilégiés d'échanges avec les familles, pour les informer sur la journée passée ou à venir de leur enfants.

Les parents reçoivent un planning de la semaine de leur enfant afin de prévoir les affaires nécessaires et d'échanger avec lui sur ses activités, ils sont aussi conviés lors d'événements organisés en fin de semaine (spectacles, expo ...).

La journée est structurée afin de permettre aux enfants de se construire des repères.

Tous les temps de la journée sont des temps d'apprentissage à la vie en collectivité, au respect, à l'entraide et à l'éco-citoyenneté.

Temps d'activités spécifiques :

Les temps de repas : Chaque semaine les enfants s'inscrivent sur le tableau des tâches collectives pour la mise en place et le rangement du repas et du goûter. C'est aussi un moment d'éducation à la santé, l'occasion de parler de l'hygiène, des soins, d'équilibre alimentaire, de la saisonnalité ... chacun est invité à goûter. Il permet également le lien avec le temps d'activités précédent.

Temps libre, qu'est-ce ? Les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes (jeux, lecture, dessin, scoubidou ...) sans oublier que l'amitié est une activité à part entière. Les animateurs doivent rester à l'écoute, disponibles et vigilants auprès des enfants. Une attention particulière doit être apportée sur ces temps car ils sont propices aux incidents et accidents.

Sorties baignades

Les sorties baignades ont pour objectif de faire plaisir aux enfants, mais aussi de découvrir le milieu aquatique et la sensation de l'eau.

C'est un support d'animation avec des règles de sécurité, que les enfants comme les animateurs doivent respecter.

Règlementation DDCSPP et MSN :

→ **1 animateur dans l'eau pour 5 enfants de moins de 6 ans**

→ **1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans**

Dès son arrivée sur le lieu de baignade, le responsable du groupe signale au responsable de la sécurité (MNS) ses effectifs en précisant le nombre de nageurs et non nageurs.

Les animateurs devront connaître et reconnaître les capacités et limites de chaque enfant (attention aux dire des parents qui pensent que leur enfant sait nager ! à vérifier dans l'eau et si nécessaire avec le maître-nageur !)

C'est une activité qui se prépare : qui s'occupe de quoi ? nageurs, non nageurs, compter son groupe régulièrement, qui assure les soins, les activités extérieures, les pause « pipi » ...

S'assurer avant le départ que chaque enfant à son matériel ;

Donner des consignes claires et des règles de conduite aux enfants ;

Toujours prévoir des brassards en plus et des petits jeux ;

Les activités physiques et sportives

Toute activité sportive organisée par les animateurs doit être préparé (échauffement, sécurité, matériels ...) et validé par la directrice.

Disposition particulière mentionnée par l'arrêté du 25/04/2012 à consulter.

III) Les objectifs de l'accueil

1) Le projet éducatif FRANCAS des A.H.P. - extrait des statuts

L'Association Départementale des Francas associe les personnes physiques et morales qui favorisent ou participent à l'action éducative, sociale et culturelle en faveur des enfants, telles que définie la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Elle a pour but :

- De promouvoir la place que les enfants et les jeunes doivent avoir dans la société et de **développer des projets d'accueil et d'activités à leur intention.**
- De regrouper les activités et les structures de loisirs, répondants aux besoins des enfants et des familles, d'en assumer au besoin la gestion.
- D'inciter à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets éducatifs comme de participer à leur réalisation.
- De susciter en fonction des besoins, la création des structures et **d'activités adaptées aux conditions d'existence.**
- D'informer et de former les personnes concernées par les enfants, les jeunes et leur éducation.
- D'étudier et de promouvoir les méthodes et outils d'animation et d'information adaptés aux structures et aux publics.

La liberté, la paix, la démocratie, l'humanisme, la laïcité, la solidarité et l'égalité sont des valeurs auxquelles se réfère l'association. Son projet et les actions qu'elle développera se fondent sur ses valeurs afin d'offrir à tous les enfants sans exclusion, l'accès aux temps libre de qualité et de leur permettre :

- De vivre des activités répondant à leurs centres d'intérêts et à leur besoins
- D'accéder aux techniques et aux formes d'expression les plus diverses
- De participer à l'élaboration et aux décisions des projets les concernant

Accueillir l'enfant dans la cité constitue une mission essentielle pour la collectivité qui doit prendre en compte tous les enfants du territoire et pas seulement ceux qui sont confrontés à un besoin social de garde. Pour que l'enfant se sente accueilli, il doit pouvoir trouver dans son territoire de vie des lieux qui fonctionnent pour lui comme des repères. La fonction d'accueil ne peut se réduire à la seule fonction de garde, cela serait contraire à l'esprit de notre projet qui veut rendre à l'enfant un temps libre choisi. **Accueillir et orienter l'enfant** sont deux fonctions importantes pour réguler le temps libre.

Nous ne devons pas oublier qu'être un enfant, c'est jouer ! Le jeu, comportement fonctionnel et naturel, est la première activité de l'enfant, celle par laquelle il va découvrir sa propre existence, découvrir son environnement humain et matériel, tenter d'y prendre sa place.

2) Orientations socio - éducatives

Le centre de loisirs sans hébergement de Banon doit être au cœur du temps libre de l'enfant qui reste sur sa commune pendant les vacances scolaires. Celui-ci est une entité éducative à part entière qui prend le relais de l'école et de la famille sur ces temps primordiaux de détente et de plaisir que sont les vacances, mercredis et temps périscolaires. De ce fait, il se doit d'être à la hauteur des besoins physiques et psychoaffectifs de l'enfant tout en étant un lieu où les notions de plaisir, curiosité et créativité guident le fonctionnement de l'équipe et des activités mises en place.

De par sa dimension collective, le centre de loisirs participe à l'apprentissage des règles de vie, du respect de l'autre : le « vivre ensemble » par le « faire ensemble ». Lieu de rencontre qui fédère les énergies, il favorise la mixité sociale et a également un rôle de renforcement du lien au sein de la commune de Banon en impliquant directement les différents acteurs du village, et en premier lieu les parents.

Le centre de loisirs de Banon est un lieu d'ouverture sur le monde, respectant le principe de neutralité philosophique, politique et religieuse, ainsi l'équipe devra veiller à mettre l'accent sur la rencontre et l'échange, et sensibiliser l'enfant aux problématiques actuelles (écologie, citoyenneté, sécurité).

Pour finir, la citoyenneté s'exerce au travers de droits et devoirs communs à tous, mais elle n'est possible que d'en le respect de la liberté individuelle. Elle est indissociable de la participation à la décision et doit respecter la liberté de penser. Réunir les conditions à l'exercice de la citoyenneté c'est garantir à tous l'éducation, l'accès aux savoirs et à l'information sans entraves.

L'équipe d'animation favorisera le débat entre les enfants dans les choix d'activités, la démocratie participative, la résolution des désaccords, l'organisation des espaces ...

« Leur permettre d'apprendre à lire la réalité pour écrire leur propre histoire » - Paolo Freire

3) Objectifs généraux: CLSH 4/10 ans

➤ **Offrir un lieu où la place de l'enfant est primordiale**

- Respecter les rythmes et les besoins de l'enfant
- Mettre en place une série d'activité permettant aux enfants de s'approprier les lieux (peinture murale, potager ...)
- Aménager les locaux de manière à pouvoir prévoir des temps de repos, des activités en petit groupe et des temps de « laisser-jouer »
- Permettre à l'enfant de se situer sur son territoire, tant au niveau du milieu naturel que social et humain

➤ **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté**

- Mettre en place des activités qui impliquent les différents acteurs du canton : maison de retraite, commerçants, agriculteurs/producteurs, bénévoles....
- Préférer la rencontre, la créativité, la curiosité et la coopération à la consommation et à la compétition
- Favoriser le débat entre les enfants dans les choix d'activités, la résolution des désaccords, l'organisation de l'espace...
- Proposer des séjours favorisant l'échange, la découverte et l'autonomie
- Développer chez l'enfant l'apprentissage de la vie en collectivité en définissant des règles de vie basées sur le respect, l'écoute, l'entraide, la responsabilité.. .

➤ **Valoriser les pratiques éco citoyenne**

- Proposer des activités liées à notre lieu de vie : Forêt, faune et flore, produits du terroir ...
- Organiser des grands jeux qui nécessitent des recherches sur l'environnement direct
- Proposer et développer l'EEDD* dans toutes nos démarches (jardin, alimentation, consommables, débats, pratiques et activités quotidiennes, tri, sorties ...)

*Education à l'Environnement et au Développement Durable (CF annexe)

➤ **Permettre à l'enfant d'accéder à des activités spécifiques, culturelles, sportives et scientifiques**

- Proposer des ateliers de création collective, et où ils peuvent exprimer leur imagination ensemble
- Promouvoir l'activité sportive (jeudi on joue au sport)

- Proposer différents thèmes offrant une ouverture sur le monde

IV) L'évaluation générale du projet

1) Ce que l'on vérifiera

- Les actions prévues ont-elles été réalisées ?
- Les objectifs ont-ils été atteints ?
- Les objectifs proposés étaient-ils adaptés au public accueilli ?
- Y a-t-il une cohérence entre les objectifs et la démarche ? entre les moyens matériels et humains mis en œuvre ?

Et plus généralement :

- Le respect des locaux/ du matériel/ de l'équipe
- La communication et la répartition du travail au sein de l'équipe
- Évaluation anonyme de la semaine par les enfants après leur séjour
- La participation et l'enthousiasme des enfants (ambiance générale, conflits, entraides, ...)
- L'évolution des inscriptions

2) La méthode

- un temps de réflexion et de concertation entre le directeur et l'équipe d'animation sera mis en place une fois par semaine sous forme de réunion bilan
- bilan de fin de journée
- un temps de discussion avec les enfants sera effectué à la suite des activités, de manière informelle **Rituel « la boîte à smiley »**
- un temps d'échange avec les familles sera mis en place :
 - ✓ sous forme de réunion avant les départs en séjour, le cas échéant sous forme d'échange direct lors des inscriptions
 - ✓ sous formes de bilan oral à l'accueil (matin ou soir)
 - ✓ dès qu'il est nécessaire et/ou qu'une des parties en manifeste le besoin (disponibilité et écoute)

Les projets pédagogiques de l'accueil sont consultables directement sur place. Chaque projet de séjour ou projet particulier fera l'objet d'un projet pédagogique propre, en lien avec celui de l'accueil.

